



Calcule solde de tout compte

Par **nelya**, le 17/12/2015 à 14:20

Bonjour .

J'aimerais savoir comment se calcule le solde de tout compte lors d'une rupture conventionnelle pour un salarié à mi temps (20h hebdomadaire) en CDI ?

Merci

Par **P.M.**, le 17/12/2015 à 18:48

Bonjour,

Le solde de tout compte se calcule comme le bulletin de paie habituel avec l'indemnité de congés payés pour ceux non pris et l'indemnité légalement prévue de 1/5° de mois brut par année de présence + 2/15° à partir de la 10° année ou celle prévue à la Convention Collective applicable en cas de licenciement si elle est plus favorable...

Par **miyako**, le 19/12/2015 à 20:47

Bonsoir,

En plus ,tout cela doit figurer sur la dernière fiche de paie ,car le tout est imposable et soumis à cotisations sociales;

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le 19/12/2015 à 21:19

Bonjour

Il est faux de dire que tout cela est soumis à cotisations sociales et est imposable puisque ce n'est pas le cas de l'indemnité légalement prévue pour la rupture conventionnelle, en revanche, évidemment, c'est le cas de l'indemnité de congés payés et j'avais précisé que le solde de tout compte se calcule comme le bulletin de paie habituel...